

LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME EXAMINE DES RAPPORTS SUR LES EXÉCUTIONS EXTRAJUDICIAIRES ET SUR LES VIOLENCES CONTRE LES FEMMES

3 juin 2009

Le Conseil des droits de l'homme a examiné, cet après-midi, des rapports présentés par le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, M. Philip Alston, et par la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, Mme Yakin Ertürk. Il a ensuite engagé un débat interactif avec les deux Rapporteurs spéciaux.

/...

Examen des rapports sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires et la violence contre les femmes

Présentation des rapports

Les Rapporteurs spéciaux sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences ont présenté leurs rapports au Conseil des droits de l'homme.

/...

MME YAKIN ERTÜRK, Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, s'est dite particulièrement honorée de présenter ici au Conseil ses rapports finaux en tant que Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes. Elle a rappelé qu'elle exerce ce mandat depuis six ans et qu'au cours de ces six années, elle a effectué dix-sept visites dans des pays et préparé six rapports thématiques.

/...

Interventions de pays concernés

/...

M. OBAID SALEM SAEED AL ZAABI (Émirats arabes unis au nom du Groupe des pays arabes) a remercié Mme Yakin Ertürk de son rapport exhaustif, un rapport examiné avec grand intérêt par le Groupe arabe. Ce dernier félicite la Rapporteuse spéciale des nombreux entretiens et consultations qu'elle a sollicités pour la rédaction de ce document. Le rapport souligne qu'il est rare que les gouvernements intègrent les facteurs sociaux dans leurs décisions. Le Groupe arabe est d'accord avec la Rapporteuse s'agissant du lien qui y est établi entre lutte pour les droits des femmes et réalisation des droits économiques, sociaux et culturels des femmes. Le représentant a aussi demandé à la Rapporteuse spéciale pourquoi elle n'avait pas évoqué, dans son rapport, les violations des droits des femmes commises dans les territoires arabes et palestiniens, y compris le Golan.

/...

MME HEBA MOSTAFA RIZK (Égypte) a remercié le Rapporteur spécial pour son constat objectif sur les événements de Gaza. ...

/...

M. IMAD ZUHAIRI (Palestine) a remercié Mme Ertürk de son excellent rapport, notamment pour ce qui a trait aux femmes palestiniennes. Le rapport recommande la mise en place de structures et mécanismes de lutte contre, notamment, la pratique du crime dit d'honneur, une pratique qui fait d'ores et déjà l'objet de mesures au plan judiciaire, a assuré le représentant. L'Autorité palestinienne a par ailleurs ratifié la Convention internationale contre la torture, a fait valoir son représentant. Il a ensuite relevé que le rapport recommande au Gouvernement israélien de respecter le droit à la santé des femmes palestiniennes, notamment les femmes enceintes. Les actualités récentes montrent que les actes des forces d'occupation violent les dispositions des pactes internationaux, a souligné le représentant.

/...

M. ABDEL WAHAB HANI (Commission arabe des droits de l'homme) a demandé que le procureur de la Cour pénale internationale soit dûment informé des agissements de l'armée israélienne. Il a aussi souligné que le droit islamique est un droit positif, fruit d'une longue évolution, et qu'il s'agit d'un droit multiple. Il a aussi salué la collaboration exemplaire de la Rapporteuse spéciale sur la violence à l'égard des femmes avec d'autres mécanismes, ce qui lui permet de souligner l'interdépendance des droits. Douze ans après la quatrième Conférence sur les femmes de Pékin, il serait pertinent de songer à dresser un bilan de l'évolution de la situation de femmes. La tenue d'une réunion «Pékin plus 20» serait ainsi la bienvenue.

/...

Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel

HRC09071F